LA CNDP
commission nationale du débat public

MA PAROLE A DU POUVOIR

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC

Concertation sur le projet DEZiR d'usine de production de carburant de synthèse dans l'agglomération de Rouen

LES FICHES DE SYNTHÈSE DE LA CNDP

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC CONCERTATION SUR LE PROJET DEZiR

La CNDP a été saisie par Verso Energy et RTE d'un projet nommé DEZiR consistant en la construction puis l'exploitation des entités suivantes :
- une installation située à Alizay (Eure) permettant de capter le dioxyde de carbone (CO2) émis par la chaudière Biomasse Energie d'Alizay (BEA),
- une canalisation permettant d'acheminer ce gaz jusqu'à Petit-Couronne (Seine-Maritime),
- une installation située à Petit-Couronne permettant de produire de l'hydrogène par électrolyse d'eau de la Seine puis de le combiner avec le dioxyde de carbone pour produire du carburant d'aviation durable (e-SAF),
- une ligne électrique à 225 000 volts reliant le poste RTE de Grand-Couronne à l'installation de Verso Energy à Petit-Couronne.

La concertation préalable sur ce projet s'est déroulée du 13 janvier au 15 mars 2025 sous l'égide de la CNDP qui avait désigné deux garants, M. Philippe Bertran et Mme Caroline Werkoff.

1. LES ENSEIGNEMENTS CLEFS DE LA CONCERTATION

Le dossier de concertation élaboré par le porteur du projet, ainsi que sa synthèse de huit pages ont donné au public une bonne compréhension du projet, y compris sur les aspects techniques de la production d'e-SAF. Les réponses apportées de vive-voix par l'équipe de Verso Energy lors des réunions publiques et des ateliers, ainsi que sur le site internet de la concertation, via des questions posées par le public ou des cartes T ont également été étayées.

Le public mobilisé pour cette concertation préalable était principalement constitué de riverains, concernés directement par le projet à Alizay et à Petit-Couronne. Les maires des communes où se tenaient ces réunions étaient présents, ainsi que d'autres élus normands (notamment la députée de la circonscription de Petit-Couronne, le président de la communauté d'agglomération qui inclut Alizay et des élues du conseil régional) et des représentants d'associations environnementales.

Une large diversité d'arguments a été portée par le public.

Une première catégorie d'arguments portait sur la faisabilité et l'intérêt du projet : son financement d'une part et son utilité d'autre part. Pourquoi développer un projet qui coûte aussi cher et qui pourrait contribuer à accroître encore le trafic aérien ? Pour le porteur du projet, si les efforts pour contenir la hausse du trafic aérien sont nécessaires, il convient de décarboner ce trafic, ce à quoi entend contribuer le projet DEZiR.

Des questionnements ont porté sur le choix des sites. Si l'implantation en Normandie et sur un territoire déjà industrialisé n'a pas fait débat, le choix d'Alizay pour la capture du dioxyde de carbone, distant de 13 km de Petit-Couronne et de surcroît de l'autre côté de la Seine, a été discuté. Le porteur de projet a justifié son choix par la nécessité de disposer d'une quantité de dioxyde de carbone d'origine non fossile suffisante, ce qui ne pourrait pas être assuré par d'autres sites, comme celui de la Chapelle Darblay.

Des questions, avis et contributions ont également porté sur les aspects techniques du projet, à la fois sur le processus de fabrication du e-SAF et sur la question des rejets dans l'atmosphère et dans la Seine. Sur ces aspects techniques, alors que les explications données au

début de la concertation et lors de sa phase de préparation étaient complexes et manquaient parfois de clarté, les efforts de l'équipe de Verso Energy pour expliquer les procédés chimiques utilisés sont à souligner. Tout au long de la concertation, les éléments de langage choisis par le porteur de projet ont permis de rendre ces sujets plus accessibles. Sur la question du rendement énergétique du projet, en revanche, les explications données par le porteur de projet n'ont pas toujours convaincu le public.

Les désagréments potentiels causés par des nuisances sensorielles : sonores, visuelles et olfactives, ainsi que la perspective d'embouteillages à venir lors des travaux ont été évoqués tout au long de la concertation préalable. Ces nuisances concernent surtout le site d'Alizay et les habitants de communes limitrophes, à l'exemple de celle des Damps. Ces riverains rappellent que les installations industrielles déjà présentes émettent de la lumière la nuit, parfois des odeurs, et que les bruits émis par plusieurs usines occasionnent une gêne sonore constante. La question du cumul des bruits a donc été posée. Le porteur de projet a répondu en disant prendre en compte ces nuisances et travailler, en respectant les réglementations en vigueur, à les contenir, lors de la phase de travaux puis celle de fonctionnement. Verso Energy a assuré appuyer les demandes de prise en compte du cumul des bruits émis par les établissements industriels, ce qui n'a pas toujours convaincu le public. En ce qui concerne les nuisances visuelles, le porteur de projet a présenté des vues virtuelles des installations dans leur intégration paysagère.

Des commentaires ont porté sur l'intérêt, pour les communes concernées et la région Normandie, de participer à un grand projet industriel de décarbonation. La création d'emplois et l'éventualité de nouvelles formations à de nouveaux métiers ont été évoquées par le public.

La question du risque, en particulier d'incendie, d'explosion et d'effet domino, a été abordée, l'agglomération rouennaise étant marquée par l'incendie Lubrizol. Le public a interrogé les maîtres d'ouvrage sur le classement SEVESO des installations du projet DEZiR, rappelant qu'il existe déjà beaucoup d'installations SEVESO dans la région. Verso Energy a répondu que le projet est encore trop peu avancé pour préciser le classement SEVESO mais qu'en l'état actuel, ce classement n'est pas certain. Il a également insisté sur le risque très faible d'explosion ou d'incendie et a assuré vouloir porter la plus grande attention aux risques industriels tout au long des phases de travaux et de fonctionnement des installations.

Enfin, la canalisation qui acheminerait le dioxyde de carbone d'Alizay à Petit-Couronne a aussi fait l'objet d'interrogations, quant à son tracé et au risque de fuites.

2. LES PRINCIPALES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS FORMULÉES À L'ISSUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le tableau ci-dessous présente les demandes de précisions et recommandations que les garants formulent à la fin de la concertation préalable. Les responsables du projet, lorsqu'ils vont publier leur réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, sont invités à répondre à ces différents points.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse
1. Préciser le bilan énergétique tu projet
2. Préciser le bilan matières du projet
3. Faire connaître les retours d'expérience ou les références sur des installations similaires.
4. Indiquer quand seront réalisés les bilans en analyse de cycle de vie.
5. Préciser les mesures prévues pour éviter une aggravation de la pollution lumineuse dont se plaignent des riverains du site prévu pour DEZiR à Alizay.

6.	Vérifier l'information exprimée durant la concertation, relative au volume sonore maximal à respecter par les entreprises sur le site de la future implantation de DEZiR à Alizay et informer le public sur les seuils qui seront imposés à DEZiR.
7.	Indiquer les mesures prévues pour gérer les impacts sur la circulation autour d'Igoville et d'Alizay pendant les travaux.
8.	Faire connaître la suite donnée à la suggestion d'étudier la possibilité d'utiliser l'eau provenant de captages existant déjà dans la région.
9.	Indiquer les mesures prévues pour limiter les conséquences, pour le territoire, d'une éventuelle défaillance de Verso Energy (notamment en matière de démantèlement des installations et de dépollution des sites).
10.	Indiquer s'il est envisagé une participation de la Banque publique d'investissement ou d'autres organismes publics et faire connaître le détail des avantages fiscaux obtenus dans le cadre de la décarbonation de l'aviation.
11.	Expliquer comment sera garanti sur le long terme le caractère renouvelable ou bas carbone de l'électricité utilisée.
12.	Indiquer les mesures d'évitement, de réduction et de compensation envisagées pour les nuisances provoquées par la création de la canalisation de transport de dioxyde de carbone.
	Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.
1.	Il est recommandé aux porteurs du projet de tenir une réunion publique de « reddition des comptes » à la suite de la remise de leur réponse au présent bilan, afin de présenter les enseignements tirés de cette concertation préalable et de justifier les choix opérés à l'issue de celle-ci.
2.	Il est recommandé de maintenir le site internet DEZiR jusqu'à l'ouverture de la ou des enquêtes publiques, d'y publier le présent bilan des garants et la réponse des maîtres d'ouvrage, et de le compléter progressivement en vue d'informer le public de l'avancement du projet.
3.	Il est recommandé aux porteurs du projet d'indiquer, dans leur réponse au présent bilan, les actions qu'ils comptent mettre en place durant la concertation continue pour informer les publics et faciliter la participation du plus grand nombre (avec une attention particulière en ce qui concerne le lycée professionnel Fernand Léger à Grand-Couronne).
4.	Il est recommandé à Verso Energy d'informer le public, dès que la décision sera prise, sur le site qui sera finalement retenu pour stocker le e-SAF avant son injection dans l'oléoduc Le Havre-Paris et, si ce site est à l'extérieur des installations de Verso Energy, d'indiquer l'itinéraire prévu pour y acheminer le carburant.
5.	Il est recommandé d'informer le public sur la prise en compte des informations recueillies lors de la concertation préalable sur la présence possible d'œdicnèmes criards à proximité du site de Petit-Couronne.
6.	Il est recommandé aux porteurs du projet de publier les résultats des études sur le site internet de la concertation préalable au fur et à mesure de leur achèvement.
7.	Il est recommandé à Verso Energy de communiquer très en amont sur le calendrier des travaux auprès des entreprises locales, en partenariat avec les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers, afin que le territoire puisse bénéficier d'opportunités lors de la construction des installations.
8.	Il est recommandé que, pendant toute la phase chantier, les porteurs du projet, en coordination avec les collectivités territoriales, tiennent régulièrement informé le public et notamment les riverains des deux sites, des interventions susceptibles de créer des nuisances ou de générer des trafics routiers.
9.	En vue des concertations préalables à mener sur d'autres projets, il est recommandé à Verso Energy de s'organiser pour être en mesure de répondre aux questions posées sur les sites internet des concertations correspondantes dans un délai de deux semaines.